



COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 10 FÉVRIER 2016

DÉLIBÉRATION N° 2016-04

FINANCES

**4 - Facturation de la redevance intercommunale d'assainissement du Hameau de la Sucrierie à
MARLY-LA-VILLE – Avenant**

Date de la convocation : le 04 février 2016,

Nombre de délégués en exercice : 70

Président de séance : Monsieur Guy MESSAGER – Président du Syndicat,

Secrétaire de séance : Maurice MAQUIN

Présents : 42

M. Bruno VALENTE (Commune d'Arnouville), MM. Claude ROUYER et Michel RUDANT (Commune d'Attainville), MM. Jean-Claude LAINÉ et Gilles MENAT (Commune de Baillet-en-France), MM. Jean-Luc HERKAT, Maire, et Jean-Claude BONNEVIE (Commune de Bonneuil-en-France), Mme Joëlle POTIER (Commune de Bouffémont), Mme Marie-Claude CALAS (Commune de Bouqueval), M. Jean-Pierre DAUX (CA Plaine Vallée), Mme Joséphine DELMOTTE (Commune de Chennevières-lès-Louvres), M. Paul-Édouard BOUQUIN (Commune de Domont), M. Jean-Noël BELLIER (Commune d'Écouen), Mme Ingrid DE WAZIERES (Commune d'Épiais-Lès-Louvres), MM. Alain BOURGEOIS, Maire, Jean-Robert POLLET (Commune d'Ézanville), M. Gérard GRÉGOIRE (Commune de Gonesse), Mmes Anita MANDIGOU et Claudine FLESSATI (Commune de Goussainville), MM. Guy MESSAGER, Maire honoraire, et Gérard VERGET (Commune de Louvres), MM. Robert DESACHY et Francis COLOMIÉS (Commune de Le Mesnil-Aubry), Mme Geneviève RAISIN et M. Jean-Pierre LARIDAN (Commune de Montsout), M. James DEBAISIEUX et Mme Michèle BACHY (Commune de Piscop), MM. Didier GUEVEL et Marcel HINIEU (Commune de Le Plessis-Gassot), M. Bernard BESANÇON (Commune de Puisieux-en-France), M. Bernard VERMEULEN (Commune de Roissy-en-France), MM. Roger GAGNE et Marc LEBRETON (Commune de Saint-Brice-Sous-Forêt), M. David DUPUTEL et Mme Marie-Hélène DAUPTAIN (Commune de Saint-Witz), M. Gérard SAINTE-BEUVE (Commune de Le Thillay), M. Bruno REGAERT (Commune de Vaud'herland), MM. Alain GOLETTA et Lionel LECUYER (Commune de Vémars), Mme Christine PASSENAUD (Commune de Villeron), MM. Maurice MAQUIN et Maurice BONNARD (Commune de Villiers-le-Bel).

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents et représentés : 1

M. Marcel BOYER, Délégué titulaire de la commune d'Écouen, donne pouvoir à M. Jean-Noël BELLIER, Délégué titulaire de la commune d'Écouen,

Présents sans droit de vote : 1

FINANCES

4 - Facturation de la redevance intercommunale d'assainissement du Hameau de la Sucrierie à MARLY-LA-VILLE – Avenant

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le Hameau de la Sucrierie, sur le territoire de la commune de MARLY-LA-VILLE, est situé sur le bassin versant du SIAH.

Les travaux de raccordement des Eaux Usées de ce Hameau sur le réseau communal de LOUVRES ont été réalisés. Les Eaux Usées du Hameau sont traitées par la Station de Dépollution du SIAH.

Une réunion a été organisée entre Monsieur le Maire de MARLY-LA-VILLE, Monsieur le Président du SICTEUB et Monsieur MESSAGER afin de définir les modalités de raccordement du Hameau.

Une convention a été signée entre le SIAH et le SICTEUB (syndicat auquel la commune adhère) permettant au SIAH de percevoir la redevance d'assainissement dans de bonnes conditions et dans le respect du principe d'égalité de traitement des usagers.

Le concessionnaire d'eau potable a transmis un avenant à la convention de facturation de la redevance intercommunale d'assainissement.

CECI EXPOSÉ

Après avoir entendu le rapport de Mme Anita MANDIGOU,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la situation au plan hydrographique du hameau de la Sucrierie, sur le territoire de la commune de Marly-la-Ville, à savoir sur le bassin versant du Croult,

Considérant les travaux de raccordement de ce hameau, auparavant en assainissement non collectif, sur le réseau communal de Louvres,

Considérant l'obligation, pour les usagers, dont les eaux usées sont traitées par la station de dépollution relevant de l'appartenance du Syndicat Mixte du Croult et du Petit Rosne, d'honorer la redevance intercommunale d'assainissement au titre du transport et du traitement de ces eaux usées,

Vu la convention de raccordement signée entre le Syndicat Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Eaux Usées des Bassins de la Thève et de l'Ysieux et le SIAH, Syndicat Mixte du Croult et du Petit Rosne,

Vu le projet d'avenant présenté par le concessionnaire d'eau potable de la commune de Marly-la-Ville, soit VÉOLIA,

FINANCES

4 - Facturation de la redevance intercommunale d'assainissement du Hameau de la Sucrierie à MARLY-LA-VILLE – Avenant

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

1 - Approuve l'avenant à la convention de facturation de la redevance d'assainissement du SIAH, Syndicat Mixte du Croult et du Petit Rosne,

2 - Prend acte que les crédits sont inscrits au budget Eaux Usées relatif à la compétence Assainissement, chapitre 70, article 70611,

3 - Autorise le Président à signer tous les actes relatifs à l'avenant.

BONNEUIL-EN-FRANCE, le 15 février 2016

Guy MESSAGER,

Signé

Président du Syndicat,
Maire honoraire de LOUVRES.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération affichée le 15 février 2016.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture 095-259500221-20160210-2016-04-DE Date de télétransmission : 15/02/2016 Date de réception préfecture : 15/02/2016
--